



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 - 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

AGRÉÉE N° SIREN 401 480 827 - N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin de liaison interne de l'Association

Mars 2008

Edito

Ce bulletin est un peu spécial, il est consacré à la promotion de la brochure « **Le pays mentonnais d'un siècle à l'autre** » que l'ASPONA publie avec l'aide d'une subvention de la Région. Il est également consacré à la gestion des déchets.

A l'origine de la brochure, il y a un livre de photos fait par deux jeunes mariés au cours de leur voyage de noces ; on a repris les mêmes cadrages que ceux des photos d'époque ; d'autres membres du bureau ont ajouté des textes. Aidez nous à diffuser ce livre qui est un appel parmi d'autre pour la défense de l'environnement du Mentonnais. A votre demande nous vous enverrons d'autres pages-annonces pour ce fascicule.

Le traitement des déchets est un problème majeur pour la sauvegarde de l'environnement. On ne peut pas continuer à stocker nos déchets dans des décharges en se disant que nos enfants ou nos petits enfants devront les traiter. Des études montrent que les usines d'incinération ont été à l'origine de graves pollutions et de problèmes de santé. Le texte joint propose une analyse et quelques pistes de solution.

Le prochain bulletin traitera d'un autre problème : la sauvegarde de la biodiversité marine et la création d'une zone Natura 2000 autour du Cap Martin. Des éléments de ce dossier sont accessibles sur http://aspona.free.fr/actualite/natura_mer/. Vous y trouverez également la convocation de la prochaine Assemblée Générale de l'ASPONA prévue en avril.

Le texte joint, ainsi que le texte sur Natura 2000 a été envoyé à tous les candidats aux élections municipales et cantonales de mars 2008. Nous en avons rencontré certains, nous avons eu quelques réponses et dans plusieurs programmes nous retrouvons une partie de nos idées.

Traitement des déchets dans le Mentonnais

Dans ce texte on confond volontairement le traitement des eaux usées et des déchets urbains. Même si les déchets traités sont différents, les boues en sont des résidus communs.

Actuellement

Actuellement, aussi bien à Menton qu'à Roquebrune nous sommes en infraction par rapport au texte paru au JO du 22 janvier 2007 qui impose aux communes de se mettre aux normes actuelles du traitement des eaux usées.

La station d'épuration de **Menton** n'a pas de traitement biologique ce qui aurait du être fait, d'après les lois, depuis plusieurs années. Les boues qui sortent de la station d'épuration de Menton sont composées d'eau à 70 % et ce mélange (eau boue) est véhiculé par camions sur 300 km pour être stocké en décharge parce que inutilisable. Quelles quantités de CO2 ces camions rejettent-ils au cours de ce transport aberrant alors que l'effort de serre fait la une de la presse. Des précisions se trouvent sur le site du Bassin Rhône Méditerranée <http://sierm.eaurmc.fr/rejets-collectivites/>. D'après nos calculs le taux de réduction des polluants qui était en 2005 de 2,9 pour la station de Menton était de 7,2 pour celle de Nice qualifiée de biologique simple alors que les effluents de Nice sont pollués par des industries. La station de Nice semble donc 2 fois plus efficace que celle de Menton.

Pour ce qui concerne Roquebrune-Cap Martin, les eaux usées sont rejetées directement en Mer sans aucun traitement ce qui laisse imaginer le degré de pollution qui en découle.

Pour ce qui est des déchets ménagers de la CARF, ceux-ci sont plus ou moins triés, peu valorisés et envoyés, eux aussi par camions, aux environ de 70 % dans des décharges dont la fermeture est imminente. Les autres sont incinérés.

Les projets

Trois projets sont en cours d'étude et il y a urgence. Mais il faut une réalisation durable

A Castillon la CARF a présenté le résultat d'une étude de faisabilité d'un centre de tri compostage des déchets ménagers. Le projet est une usine qui ne traitera que partiellement les déchets organiques et qui serait placée au bout d'une route étroite en pleine zone protégée **Natura 2000**. D'énormes camions y monteront pour amener les déchets. Leur traitement retirera 25 % d'eau les 75 % restant seront un compost inutilisable. Ces déchets « ultimes », emballés en sacs plastiques, repartiront en camion pour mise en stockage à long terme ou pour être incinérés. Restera à nos enfants un cadeau empoisonné : le soin de se débarrasser de ces déchets. D'autres solutions sont mises en place ailleurs.

Les deux autres projets sont très proches : construction d'une station d'épuration au Solenzara pour Roquebrune et mise aux normes de la station d'épuration du Bastion pour Menton.

Sur le territoire de la CARF les industries sont très rares. Aussi bien les déchets ménagers que les eaux usées ne recèlent pas de polluants graves. On le voit d'ailleurs à travers les chiffres donnés par le site du Bassin Rhône Méditerranée.

L'eau qui sortira de la station de Roquebrune sera envoyée en mer par 40 m de fond, derrière les herbiers de Posidonies, pour ne pas tuer la vie du premier étage marin. Les boues qui sortiront de cette station devront être soit incinérées soit mises en décharge (cadeau pour plus tard). Le schéma risque d'être le même qu'à Menton.

Dans les 3 cas on retrouve 2 sous-produits : de l'eau et des boues.

Les **boues** emballées dans des bâches plastiques représentent un cadeau empoisonné pour nos enfants et les filtres des incinérateurs n'ont jamais été efficaces. Une enquête récente a révélé des taux de dioxine aux abords des incinérateurs sans compter le dégagement important de CO₂.

L'eau est un autre sous produit important dans les stations d'épuration, son volume rejeté en mer est

énorme, en plus elle est dangereuse pour les herbiers marins. Pourtant l'eau devient un élément de plus en plus précieux et les nappes phréatiques sont basses.

Des propositions de l'ASPONA :

Limiter les sources de déchets en réduisant les emballages ou en privilégiant ceux qui sont réutilisables.

Traiter les déchets à la source

- ▶ en imposant un tri sélectif (par exemple une bouteille plastique mise en contact avec des déchets ménagers ne pourra être recyclée en plastique pour laine polaire qu'après lavage supplémentaire),
- ▶ en mettant en place des unités de compostage individuelles,
- ▶ en créant des ANC assainissements collectifs regroupés pour limiter ces km de réseaux,
- ▶ en évitant de grosses unités de traitement qui concentrent et mélangent des polluants d'origines très diverses ce qui exige un traitement supplémentaire,
- ▶ en séparant les eaux pluviales des eaux domestiques,

Valoriser les déchets au cours des traitements

- ▶ Réutilisation des eaux qui sortent des installations pour l'arrosage des jardins, le nettoyage des véhicules et des rues ... (actuellement toute l'eau utilisée a été traitée par Véolia, c'est de l'eau potable !)
- ▶ Compostage des boues pour qu'elles soient réutilisables comme amendement des espaces verts et forêts proches pour limiter les trajets en camion.
- ▶ Etude sérieuse sur la possibilité d'un compostage anaérobie qui pourrait produire du méthane (biogaz, une source d'énergie alternative à l'essence, moins polluante).

Conclusion

Ces trois projets engagent lourdement l'avenir, il faut les repenser pour laisser aux générations futures une planète vivable.



ASPONA

Association 1901 agréée pour la sauvegarde de la nature et des sites de Roquebrune, Menton et environs

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement à nous retourner à :

ASPONA BP 17 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN mail : aspona@free.fr 0493352532

Nom

Prénom

Adresse :

Ville /

tel

e_mail

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 28 €

Date et signature